

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

ADDITION
AU BREVET D'INVENTION

N° 322.894

XVII. — Arts industriels.

3. — PHOTOGRAPHIE.

N° 1.989

PREMIÈRE ADDITION, en date du 25 juin 1903, au Brevet pris le 9 juillet 1902 par la Société L. GAUMONT et C^{ie} résidant en France.

Un appareil photographique réductible dénommé « Block-notes ».

Délivrée le 21 septembre 1903; publiée le 24 novembre 1903.

Nous avons apporté à notre appareil photographique « block-notes » des perfectionnements que nous allons décrire en regard du dessin annexé :

5 La fig. 1 est une vue de face de l'appareil, la plaque antérieure qui porte le viseur étant déplacée et amenée dans la position qui convient pour photographier;

La fig. 2 est un plan;

10 La fig. 3 est une coupe par MN du plan fig. 2, la glace du viseur étant dans la position qui convient pour viser à hauteur de poitrine;

15 La fig. 4 est une vue de face de l'ocilleton à glace articulée qui sera décrit ci-après;

Les fig. 5, 6 et 7 représentent en vue extérieure, en vue de côté et en coupe horizontale une variante d'ocilleton pour viser de côté;

20 La fig. 8 est une coupe du robinet de réglage des vitesses.

25 Nous faisons tout d'abord observer que notre appareil photographique « block-notes » peut être construit pour servir d'appareil simple ou bien d'appareil stéréoscopique, les dimensions de l'appareil étant appropriées à cette destination spéciale. On pourrait également pourvoir au besoin l'appareil d'un magasin à escamotage, ou à pellicules, rigides séparées, ou flexibles en bandes par rouleaux.

L'ocilleton *a*, qui sert à la visée, est pourvu 30 d'une glace *b* articulée à charnière en *c*; un ressort *d* agit sous le talon que présente la glace articulée *b* près de son articulation pour la maintenir dans la position rabattue montrée 35 fig. 2 et 4, ou bien dans la position à 45°, *b*¹, montrée en traits ponctués fig. 2. Lorsque la glace est amenée dans cette position *b*¹ elle permet de viser de côté, ce qui peut présenter dans certains cas des avantages.

On peut encore viser de côté en rapportant 40 sur l'ocilleton pivotant *a* un prisme *e* solidaire d'une patte *f* que l'on assujettit sur une vis *g* de l'ocilleton pivotant, en même temps que des coulisses *h* embrassent les bords supérieur 45 et inférieur de l'ocilleton.

Derrière la lentille *k* du viseur se trouve une 50 glace articulée *l* qui peut se rabattre derrière la lentille, comme on le voit en *l*¹ fig. 3, pour se mettre au niveau de la face arrière de la plaque mobile *m* et permettre de repousser la 55 lentille du viseur, comme il a été expliqué au brevet principal. Cette glace *l* peut aussi, lorsque la plaque *m* est tirée, occuper la position *l* à 45°, pour permettre de viser à hauteur 60 de poitrine. Elle peut aussi, comme le montre 65 le tracé en ponctué fig. 2 et 3, occuper la position *l*² pour découvrir complètement la lentille du viseur, lorsqu'on désire viser à

hauteur de l'œil. Un ressort en spirale, enroulé autour de l'axe de la charnière *o* de cette glace mobile, tend à amener ladite glace dans la position horizontale. Une plaque coulissante *n* qui présente à sa partie supérieure un bord coupé à 45°, sert de butée à la glace pour la position de visée à hauteur de poitrine, lorsque ce coulisseau est relevé. Lorsque celui-ci est abaissé, c'est l'arête supérieure horizontale dudit coulisseau qui arrête la glace pivotante.

Le réglage de la vitesse de fermeture de l'obturateur se fait au moyen du robinet *p* percé d'un trou central *q* aboutissant à une rainure *r* de section décroissante qui correspond à un orifice *s* percé dans la monture. Le robinet est maintenu dans son logement par un ressort *t*, et on peut le manœuvrer au moyen d'un bouton moleté *u*. En tournant ce bouton *u* on fait correspondre avec l'orifice *s* une section plus ou moins large de la rainure *r* et par suite l'écoulement de l'air est plus ou moins précipité.

Il convient également de faire remarquer que le montage du soufflet de l'appareil est effectué au moyen de cadres à vis.

Les volets des châssis qui doivent être employés en combinaison avec cet appareil sont pourvus d'une tirette en étoffe; nous en profi-

tons pour former par tissage sur ces tirettes elles-mêmes des numéros d'ordre, ce qui permet d'avoir des châssis portant des numéros différents 1, 2, 3, 4, etc. . . Ces numéros peuvent aussi être de couleurs différentes pour correspondre à diverses émulsions.

EN RÉSUMÉ, nous revendiquons les perfectionnements apportés à notre appareil photographique « block-notes », savoir :

- 1° La construction d'après notre système d'appareils stéréoscopiques ou autres;
- 2° La glace articulée sur l'œilleton pour viser de côté;
- 3° Le prisme amovible sur l'œilleton dans le même but;
- 4° La glace articulée derrière la lentille du viseur pour viser à hauteur de poitrine;
- 5° Le robinet spécial pour le réglage des vitesses de fermeture de l'obturateur;
- 6° Le montage du soufflet par cadres à vis;
- 7° Le numérotage des châssis par des chiffres, de couleurs variées au besoin, formés sur les tirettes des volets.

Par procuration
de la Société L. GAUMONT et C^{ie}.

ARMENGAUD jeune.

